Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260917-2026_9_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du jeudi 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	15
Procurations	4

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, RIOU Stéphane, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE ROUX Gildas (procuration à LE PESSOT Damien), LE BLEVENNEC Patrick (procuration à RIOU Stéphane), CARVENNEC Eveline (procuration à MADIGOU Patricia), de GUILLEBON Michel-Marie (procuration à BALDINHO Christine)

Vincent LE GAC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 septembre 2026
Date d'affichage : 10 septembre 2026

2026-9-3 Maison des Solidarités de Guingamp : attribution d'une participation financière

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une Maison des Solidarités à Guingamp, porté par Guingamp-Paimpol Agglomération, destiné à regrouper dans un même équipement quatre associations caritatives actuellement accueillies dans des locaux inadaptés : la Croix-Rouge, le Centre d'Aide Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Le projet, envisagé depuis 2015, consiste à réhabiliter l'ancien magasin « Gamm Vert » de Guingamp et à y aménager quatre espaces indépendants destinés à accueillir ces associations. La livraison de l'équipement est prévue en avril 2027.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 143 044 € HT. Son financement repose notamment sur des participations de l'État et du Département des Côtes-d'Armor, ainsi que sur les participations des communes et de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Compte tenu de l'origine géographique des bénéficiaires des quatre associations, les communes extérieures à l'ancienne Guingamp Communauté concernées par leur activité sont sollicitées à hauteur de 4 € par habitant.

Pour Pédernec, sur la base d'une population de 1 893 habitants issue du recensement 2023, la participation sollicitée s'élève à :

1 893 habitants × 4 € = 7 572 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260917-2026_9_3-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide d'approuver la participation de la commune de Pédernec au financement de la Maison des Solidarités de Guingamp pour un montant de 7 572 €, de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2027 et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Pédernec le 17 septembre 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr